

**Crapaud-volant** (engoulevent). — La croyance au crapaud-volant est très tenace à Herbeumont. Il prend silencieusement son vol « à la petite brunette » à la même heure que la « tchép-seré » (chauve-souris).

Cependant une vieille du pays m'assure l'avoir vu en plein jour.

« Il ont leu langage, comme les autres, dit-elle ; i groûlent, i rôguient... mais, un si laid ramage ! Is faisant peur ! »

J'ajoute que mon grand oncle Nonnon Bontemps a trouvé « des œufs de crapaud-volant » aux crêtes de *Djerniri*, et que ces œufs étaient rouges !

### Petits feux dans la Forêt.

24 septembre.

Au cœur de la Forêt d'Herbeumont, monte, comme un interminable fjord, une étroite pelouse de 2000 mètres de longueur — oasis égayé d'un grelot de gouttelle — que l'on appelle les Simoungnes.

Les petites et les grandes Simoungnes.

A mi-chemin, la clairière bifurque, et dessine au Sud, une rade plus petite : la clos Jean-Jacques, qui est, disent les gens du pays, « la vraie place des cerfs ».

Au fond du fjord, là où les sentiers n'existent plus, est une vasque de feuilles mortes d'où sort une source.

C'est dans cet Eden silencieux que vivaient autrefois des Bûcherons Ermites, appelés les Frères Gilles-Gonty.

La légende s'est emparée de l'existence un peu mystérieuse de ces inoffensifs sauvages « vêtus de loques et les cheveux sur le dos » d'une force herculéenne et qui apprivoisaient les cerfs et les biches.

Et l'on cite, encore aujourd'hui, un arbre sous lequel l'ainé de ces Solitaires venait fumer sa pipe.

C'est « le Hêtre du vieux Gonty. »

Cette Forêt d'Herbeumont semble être aujourd'hui plus déserte qu'elle ne le fut jamais.

On sait, en effet, que les vieux potiers de l'époque celtique ont manié l'argile sous ces arbres il y a vingt siècles ; on sait qu'il s'y rencontre des vestiges de verreries.

Plus près de nous, les feux d'une forge disparue se reflétaient, il y a 300 ans, dans les eaux du ruisseau d'Antrogne. Il n'en reste rien, que des pierres noires dans l'herbe muette...

Sur la côte d'Herbeuvanne, un sentier s'appelle toujours « le *Pasé* des Forgerons. » *Pasé*, c'est-à-dire sentier, passage. Le chemin,

sans doute, que les ouvriers de la forge prenaient pour rentrer au village : le lieu-dit est toujours le dernier survivant d'une histoire !...

Et puis, le silence millénaire des Forêts a recommencé. La Roche du Chat — que l'on pourrait surnommer le Toit de la Forêt, n'a plus dominé depuis lors qu'un Désert de feuilles enlacé par les courbes de la rivière harmonieuse. A son tour, le feu que des charbonniers y allumèrent quelques soirs, s'éteignit. En haut du rugueux Observatoire, le sol est demeuré noirci, rappelant leurs veillées contemplatives...

Et l'immense forêt est demeurée la proie des forestiers. Le bruit de la cognée y répond seul, à la plainte des derniers chats sauvages...

### Le soleil luit...

Le 25 septembre.

Le soleil luit... ce matin frais et bleu.

Assagi par la longue période brumeuse, il épand une clarté douce, reposée, comme une clarté d'automne.

Vraiment, on commençait à l'oublier, le soleil ; on se faisait à

l'idée qu'il ne devait jamais revenir, et jamais je n'ai ressenti de cette façon combien, du même paysage, pouvaient se dégager de sentiments divers — selon qu'il est éclairé d'une lumière différente.

C'est ainsi qu'une marche militaire, égayée par la traduction de cuivres éclatants et clairs, verra fondre son allégresse, si



Masure à Wilbauroche.

elle est moulue dans le sentimental engrenage d'un orgue de Barbarie.

Donc, nuances gaies des avoines pâles au bord de l'horizon, sur l'écran bleu frais du ciel.

Par dessus le village, passe l'appel de la trompette en fer-blanc du « caberti », allant de porte en porte, et la chanson adoucie nous arrive, de la Semois, sur le barrage.

Pourtant, en dépit de la gaité que nous désirons, quelque chose d'invisible passe dans l'atmosphère calme, avec l'appel de la trompette et la chanson lointaine de l'eau sur le barrage, passe dans la

caresse faible de la brise; et cela, que nous voulions croire agréable d'abord, est, presque à notre insu, pénible — indéfinissablement.

Le soleil N'EST PLUS LE MÊME.

Et puis, les petits bruits de la campagne, les gens qui causent



Masure, route de Grilbomont.

dans les champs; la sonnerie des grelots de la malle qui vient de Bertrix, ont une sonorité plus grêle, une netteté un peu aigre d'automne... d'automne! ah, oui; c'est vrai, c'est cela!

c'est le Doigt de l'Automne qui a touché le Paysage!...

Et je remarque alors, en surplomb de la « Vieille Rivière », un petit arbre malade — tout seul encore, mais déjà si mélancolique — qui brille comme une flamme jaune aux flancs de la haute tapisserie verte.

### Météorologie.

26 septembre.

— Quand « la couronne St-Jean » (l'Arc-en-ciel) a « les pieds dans l'eau » c'est signe qu'il pleuvra.

— Quand « la Famenne est chargée » c'est signe de mauvais temps.

— Quand St-Gilles est beau, c'est signe que l'arrière-saison sera bonne.

— Une bonne femme possédait une vache et un « bouvet ». Quand vint le mois d'Avril, elle se trouva si heureuse que ses bêtes eussent passé l'hiver sans encombre qu'elle s'écria imprudemment :

Malgré Mars et Marcelet

J'ai passé ma vache et m' bouvet!

Mars entendit ces paroles, et malicieusement il « prêta » à son collègue Avril, trois jours qui ramènerent telle froidure que les pauvres bêtes périrent.

Ce sont ces trois mauvais jours qui s'appellent, dans le pittoresque calendrier du Peuple, les trois jours de la Bonne Femme.



### Le Christ à Cugnon.

27 septembre.

On dit que le Christ, passant à Cugnon, n'y trouva personne qui le voulut loger.

Le Christ poursuivit son chemin, mais à la sortie du village inhospitalier, il se retourna et prononça ces paroles : « Cugnon tu es, Cugnon tu resteras ! »

Et voilà pourquoi Cugnon — l'un des plus anciens villages de la Semois, cependant — ne s'est pas agrandi.

(Raconté par B. Breny, 32 ans).

### Clair de lune.

28 septembre.

Avec ses maisons crépies de neuf, sous le clair de lune, le village est blanc comme un linge.

Accoudé à la petite balustrade qui sépare le jardin du bois — balcon rustique penché sur la vallée sauvage — je me trempe dans le mystérieux clair de lune.

La rivière coule au pied des roches, mais les arbres m'empêchent de la voir; et je n'aperçois que les prés pâles de la rive, en face, derrière la mousseline du brouillard qui se lève.

Je ne vois pas la rivière dans la vallée... je ne la vois, ni ne l'entends...

elle dort... tout en marchant comme les chevaux sur une route très familière... c'est la rivière dormante...

Cependant, quand un peu de brise dérange le rideau muet des feuillages, par les déchirures, j'aperçois un plat d'argent au fond de la rivière : c'est le reflet de la lune.



Herbeumont.

Rue de la Roche.

Le Village est stupéfié sous le suaire filé de lune, au bord du bois. Avec ses maisons récrépiées, dans la nuit calme, le Village est blanc comme un Mort...



Puis la lune se met à luiserner ; le brouillard s'épaissit, il efface les bois, et les fonds sont ensevelis.

Seule, de l'inondation blanche, surnage une mince crête sombre ; la crête de la Petite Danseau.

C'est ainsi qu'apparaîtrait, je songe, aux passagers d'un aérostat fantôme, une terre signalée au large dans les parages d'un archipel aérien.

Rapidement, il monte de la rivière, ce brouillard, et maintenant le Sournois tourne autour de la montagne, il jette sa poudre humide sur les maisons...

... Et le Village, doucement, se désagrège.

### Une chanson dans la nuit.

29 septembre.

Oh, la nuit oppressante autour de la petite maison qui est en dehors du village, tout au bord du bois...

Le grelottement humide de toute la forêt...

Des lieues de feuilles secouées par le vent...

Le fourmillement des gouttes et les écrasants rideaux de nuages qui tombent...

Oh ! la nuit, quand il pleut... quand le vent incline la forêt ! Le village anéanti, happé par l'obscur...

Quel refuge alors, la lumière calme de la lampe dans la chambre close, après l'effarement de ces grands frissons noirs du dehors...

Le parfum de la galette aux pommes de terre traverse la cloison ; et là-haut « dans le *planchi* » le balancement d'un berceau nous rassérène et une voix chante ;

Jésus s'habille en pauvre  
Charité va demander.

Va frapper à la porte,  
A la porte du vieux richard.

« Bonhomme à la bonne table,  
Faites-moi la charité.

— Que veux-tu que j' te donne ?  
Je n'ai rien à te donner.

J'ai d' la viande sur ma table,  
Mais j' la garde pour mon chien.

Mon chien m'apporte des lièvres,  
Mais toi, tu n' m'apportes rien. »

Va frapper à la porte,  
A la porte de la bonne femme,

« Bonne femme, à la fenêtre,  
Faites-moi la charité !

— Entrez, entrez, pauvre homme.  
Avec moi vous souperez. »

Au bout de six années,  
Le richard vient à mourir,

Va frapper à la porte,  
A la porte du Paradis.

« Descends, descends, S<sup>t</sup> Pierre,  
Va voir qui est-ce qui frappe là.

— C'est l'Ame du vieux richard  
Qui demande le Paradis.

— Fermez, fermez la porte  
Afin qu'i n' puisse pas rentrer. »

Au bout de six années,  
La bonne femme vient à mourir,

Va frapper à la porte,  
A la porte du Paradis.

« Descends, descends, S<sup>t</sup> Pierre,  
Va voir qui est-ce qui frappe là.  
— C'est l'Ame de la bonne femme  
Qui demande le Paradis.

— Ouvrez, ouvrez la porte.  
Pour qu'elle puisse bien rentrer.  
Elle chant'ra les louanges,  
Les louanges du Seigneur. »

C'est la voix de la mère redisant pour la millième fois, le même chant populaire qui l'endormit elle aussi autrefois...

Et, elle a, pour psalmodier ces vieilles chansons, une voix de l'ancien temps, naïve et sans apprêt, qui s'adapte tout à fait à ces vers souvent sans rimes.

Vieilles légendes, vieilles chansons !

On vous « recueille » maintenant — on vous « écrit ! » signe indéniable de votre décadence — vous voilà devenues objets de curiosité pour l'historien, le poète, et le snob.

Vous voilà fixées, étiquetées déjà, comme des bibelots de musée, dans les livres : ces vitrines de la Littérature.

Avec Elles, meurent les dernières fleurs inestimables qui reflourissaient de mère en fille dans le Jardin Bleu, depuis les vieux temps du monde.

Elles meurent tristement, presque méprisées par une génération inconsciente et niaise.

C'est un enterrement de pauvre ; un corbillard de dernière classe, suivi seulement — la bizarre chose ! — par quelques Messieurs étrangers, qui viennent de la Ville — qui sont nous autres, les amateurs de folk-lore — et qui ont voulu pour Elles, une jolie tombe....

Herbeumont, août-septembre 1904.

GEORGES DELAW.



## Documents et Notices

Une enquête sur l'habitation rurale en Belgique. — Même pour qui l'observe superficiellement, l'habitation rurale, envisagée dans les différentes parties du pays, ne présente pas partout le même aspect. Mais, tandis qu'après un examen attentif, certaines fermes, situées dans des localités souvent très rapprochées, restent très dissemblables, d'autres, prises dans des points tout-à-fait opposés, présentent, malgré leurs divergences, un air de famille qui permet de les rattacher à la même technique.

Une forme d'habitation, en effet, évolue sous l'influence de deux ordres de facteurs, dont les uns, traditionnels, assurent la conservation du type dans ses grandes lignes, les autres tendant à faire dévier la forme du type originel.

Ce sont : la nature du sous-sol, qui fournira à l'habitant tels ou tels matériaux de construction ; celle du sol boisé ou non, plus ou moins fertile, propre à telle culture particulière, ou favorable à l'élevage et amenant la nécessité de bâtiments spéciaux, développant l'aisance chez les cultivateurs, et, par suite, la recherche du confort. D'une manière générale, la multiplicité des besoins inspire tout naturellement la modification et le développement plus ou moins variés du type primitif.

Cependant, il ne faudrait pas s'imaginer d'après cela que la forme d'une habitation dépend uniquement des conditions extérieures et qu'il faille s'attendre, dans deux provinces, dont le milieu physique diffère, à trouver des types opposés. L'on est surpris de rencontrer dans des endroits éloignés, la Franconie et les Hautes-Fagnes, par exemple, pays différents et par la nationalité et par les conditions géographiques, des formes d'habitation qui se ressemblent singulièrement, tandis que l'on trouve dans deux villages voisins, parfois dans le même village, des formes tout-à-fait différentes.

C'est ici que se pose un problème à la fois historique et ethnographique des plus intéressants : Quelle est la cause de ces ressemblances et de ces différences ?

Les recherches faites à l'étranger, en Allemagne, en Autriche et en Suisse notamment, permettent de donner une réponse générale. Il semble que, dans chaque race, un type d'habitation s'est fixé de

bonne heure, qui a suivi la race dans ses pérégrinations, en se transformant sous l'influence à la fois des besoins nouveaux que créaient les nouvelles conditions d'habitation, et, d'autre part, par voie d'imitation en s'appropriant les détails des habitations des voisins, qui présentaient plus d'avantages et de commodités.

On comprend, dès lors, combien est importante pour l'étude sérieuse de la population d'un pays, la connaissance des habitations rurales ; outre qu'elle nous donne de précieux renseignements sur l'aire de dispersion des populations dont certaines habitations sont caractéristiques, elle nous permettra d'apprécier la valeur relative des différents facteurs qui tendent au maintien ou à la modification des types élémentaires.

En Belgique, rien ou presque rien n'a été fait à ce sujet. La revue *le Cottage* a bien attiré l'attention sur divers types d'habitations rurales, mais c'est plutôt au point de vue esthétique et architectonique, et non au point de vue de leur plan intérieur et matériel, qui, il faut bien le dire, correspond rarement dans tout le détail aux nécessités de la vie bourgeoise.

Si l'on se place au seul point de vue ethnographique, une étude plus minutieuse s'impose et l'urgence est marquée par le fait que de plus en plus les anciennes fermes disparaissent et le mode de construction rurale tend à se modifier essentiellement.

C'est ce qui a déterminé la *Société d'anthropologie de Bruxelles* à proposer une enquête à ce sujet, par voie de questionnaire. Pour produire tous ses fruits, cette enquête doit porter sur le plus grand nombre possible de localités. C'est pourquoi il a été demandé à *Wallonia* de la signaler à ses lecteurs. Nous le faisons bien volontiers, en renvoyant pour le surplus au très intéressant questionnaire dressé par la *Société*. On en obtiendra communication en s'adressant à Bruxelles, soit au siège de la *Société*, 36, rue de Ruysbroeck ; soit à M. Flébus, 6, rue d'Albanie.

Pierre Deltaso.





## Chronique Wallonne

### Bibliographie

#### LES LIVRES :

Collection complète des Œuvres de Grétry, publiée par le Gouvernement belge. — XXXI<sup>me</sup> livraison : *Le Magnifique*. — Leipzig, Breitkopf et Härtel. — In-4°, xxiii-239 pp.

*Le Magnifique* est loin de compter parmi les œuvres maîtresses de Grétry, mais il ne pouvait naturellement manquer dans la collection complète publiée sous les auspices du Gouvernement, — ce qui reste, en définitive, la meilleure façon de glorifier un maître. *Le Magnifique* se particularise, parmi les œuvres du maître liégeois, par ce fait qu'il est la première écrite par lui en collaboration avec Sedaine, lequel devait devenir par la suite son collaborateur préféré. Le sujet, Sedaine l'avait emprunté à un conte passablement salace de La Fontaine, qui lui-même l'avait emprunté à Boccace.

L'opéra de Grétry et Sedaine fut représenté pour la première fois à la Comédie Italienne le 4 mars 1773.

Dans une note liminaire, M. Ed. Fétis nous conte la fortune de l'ouvrage, son succès spontané, grâce surtout à une scène, dite « de la rose », vite devenue l'éprouvette du talent de comédienne des actrices du temps. Dans son *Commentaire critique*, M. Alf. Wotquenne, avec la minutie et la sûreté d'information qui lui sont habituelles, analyse de près la musique du *Magnifique* et signale les nombreuses erreurs qu'il lui a fallu redresser dans la partition originale ; il y joint quelques particularités historiques et relève notamment, d'après *Wallonia*, les intéressants détails révélés par M. Danet des Longrais concernant les origines de notre musicien (1).

La partition du *Magnifique* a été gravée par Breitkopf et Härtel avec le même soin et dans les mêmes conditions que les œuvres de Roland de Lattre dont nous avons récemment entretenu le lecteur. Une idée excellente consiste dans l'adjonction, sous les portées réservées à l'orchestration, d'une réduction pour piano à deux mains, à l'usage des personnes peu familiarisées avec la lecture de la partition d'orchestre.

Ernest Closson.

(1) Cf. ci-dessus, t. XII (1904) p. 29. — Nous apprenons avec plaisir que M. DANET DES LONGRAIS complètera prochainement dans un article de *Wallonia*, les renseignements précédemment donnés sur les origines de la famille DE GRÉTRY.

**Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes**, publiés dans *l'Europe chrétienne* de 1810 à 1885, par Victor CHAUVIN, professeur à l'Université de Liège. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (prix Delalande-Guerineau) et subventionné par la « Deutsche morgenländische Gesellschaft ». — VIII Syntipas. — Un vol. in-8° de IV et 219 pages. Liège, Vaillant-Carmanne. Leipzig, O. Harrassowitz. — Prix : 6 fr. 50.

Par la publication de ce volume, notre collaborateur achève les Mille et une Nuits en donnant ici la bibliographie des *Sept Vizirs* et d'autres collections analogues. Nous signalerons à nos lecteurs quelques sujets que l'auteur a traités avec détail : Les amazones, p. 55 ; Fridolin, p. 143 ; les enfants de Hameln, p. 155 ; Rhampsinite, p. 185 ; Virgile, p. 188 ; Amicus et Amelius, p. 194 ; Shylock, p. 200 ; les Cygnes, p. 206, et la Matrone d'Ephèse, p. 210.

Quard, avec le prochain volume, l'auteur nous aura donné la bibliographie qu'il nous a promise des contes de Pierre Alphonse et Secundus, il aura achevé l'examen des contes arabes qui rentrent dans son cadre. O. C.

**Notice historique sur la paroisse de Spa depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours**, par l'abbé F. X. GEORGES, 2<sup>e</sup> édition, in-8° de 54 pages. Verviers, L. M. Léonard, éditeur.

C'est une réédition d'une ancienne plaquette relative à l'histoire de la Communauté religieuse de Spa depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Naturellement très bref pour les siècles antérieurs à la fondation de la paroisse de Spa (1574), l'auteur fait une histoire des curés qui s'y sont succédé depuis cette époque, rappelant les principaux épisodes qui s'y sont passés, l'établissement des Capucins au XVII<sup>e</sup> siècle, l'histoire de ce couvent ; il rappelle la fondation des différentes chapelles, l'achat des cloches, etc. Enfin, il raconte longuement l'histoire de Spa pendant la période révolutionnaire de 1789 à 1799, d'après les chroniques de Houyon et de Rousseaux, signalées par M. A. Body dans son *Histoire et Bibliographie de Spa*, t. I, p. 126 et suiv. D. Brouwers.

**Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland**, door A. DE COCK en Is. TEIRLINCK, met schema's en teekeningen van Herman TEIRLINCK. Bekroond door de Koninklijke Vlaamsche Academie. Vierde deel. — Un vol. in-8° de 360 p. — Gand, A. Siffer, édit. Prix, 4 fr.

Nous signalons à la toute particulière attention des folkloristes l'ouvrage de MM. DE COCK et TEIRLINCK, dont le 4<sup>e</sup> vol. vient de paraître. Résultat d'une enquête approfondie et minutieuse ; c'est un recueil de matériaux en nombre considérable, et classés suivant un plan excellent ; contribution copieuse à ce que les Anglais appellent le *Childlore*, c'est un excellent modèle pour des travaux de l'espèce. Mais l'œuvre ne sera pas moins intéressante à un point de vue pédagogique, aux yeux de toutes les personnes convaincues que, par la force des choses, on en arrivera à rendre au jeu dans l'éducation physique de l'enfant la place qui lui est due. Ajoutons que l'ouvrage est soigneusement édité, illustré de croquis précis et clairs, avec la notation musicale des chansons et chansonnettes. O. C.

**La Roulotte**, la très originale revue de nos compatriotes wallons Emile Lecomte et Louis Moreau est en train de se venger très spirituellement d'un mécompte matériel assez fâcheux. Elle avait voulu conquérir la capitale : de bi-mensuelle et littéraire qu'elle était à Soignies, elle avait voulu devenir à Bruxelles, hebdomadaire et théâtrale. Malgré des efforts consciencieux, l'expérience n'a pas réussi.

La *Roulotte* vient de reparaitre récemment sous sa forme ancienne, pour annoncer *urbi et orbi* l'édition d'une série de « numéros spéciaux ». Les deux premiers de ces n<sup>os</sup> se sont suivis de près. Le premier est consacré à Van Lerberghe (extraits de l'œuvre, vers inédits, opinions, portrait superbe). Le second est un *Almanach de Poètes belges*, très joliment illustré par notre collaborateur Auguste Donnay, et dû à la collaboration de toute une série d'écrivains les plus notoires, Edmond Picard et Verhaeren en tête. Cela fait deux superbes brochures in-4<sup>o</sup> coquille très élégantes et dignes d'éloges à tous les points de vue. On les vend chez Lacomblez à 1 fr. et fr. 1.25. La série des 6 n<sup>os</sup> spéciaux de la *Roulotte* est fournie en souscription à 4 fr. Elle se complètera par des plaquettes de luxe consacrées à Grégoire Le Roy, Georges Rodenbach, les conteurs belges, et Louis Moreau.

**Ouvrages reçus.** — Edmond GLESENER, *Le cœur de François Remy*, roman. Un vol. in-8<sup>o</sup> de 368 p. (Paris, Juven. Prix : 3 fr. 50). — George DELAW, *Sonnez les matines*, chansons de jeu et rondes enfantines, harmonies de Gabriel Pierné, préface en vers de M<sup>me</sup> Edmond Rostand, images en couleurs de George DELAW. Album cartonné. (Adrien Sporek, édit. Paris. Prix : 6 fr.) — Joseph BRASSINNE, *Les paroisses de l'ancien Concile de Saint-Remacle à Liège*. Broch. in-8<sup>o</sup> de 97 p. avec 4 cartes en couleurs. Extr. du Bulletin de la Soc. d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, t. XIV. (Liège, Cormaux, édit.) — Paul GOURMAND, *Le rôle des races latines et la Tâche du xx<sup>e</sup> siècle*. Plaq. in-8<sup>o</sup> de 33 p. (Naples, Revue franco-italienne et du Monde latin, édit.) — Jules LEMOINE, *La Corporation des Boulangers, et le Pain à travers l'histoire et la tradition populaire*, conférence. Plaq. in-8<sup>o</sup> de 16 p. (Frameries, Dufrane-Friart).

#### BULLETINS ET ANNALES :

**Institut archéologique liégeois.** — BULLETIN, tome XXXIV. Premier fascicule.

1. L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1903* (pp. 1 à XXIV).

2. J. E. DEMARTEAU, *L'Ardenne belgo-romaine. Etude d'histoire et d'archéologie* (pp. 5 à 249). — Nous signalons tout particulièrement à l'attention des lecteurs de *Wallonia*, l'excellent travail de M. J. E. Demarteau. Ils y trouveront la synthèse des différentes monographies locales, des commentaires des inscriptions et des nombreuses fouilles opérées dans l'Ardenne et concernant la civilisation romaine, et une histoire tenant compte des conclusions les plus nouvelles de la science historique pour la période à laquelle nous devons notre vieux langage. L'auteur nous décrit d'abord l'Ardenne ancienne et ses vastes forêts, puis donne une brève histoire de la conquête de J. César. Il nous fait ensuite connaître les principaux rouages

de l'administration romaine : les hauts fonctionnaires comme les gouverneurs, les proconsuls, les légats consulaires et prétoriens, le système des impôts, l'exploitation du domaine fiscal, l'importance des villes frontières, la construction des chaussées, l'organisation des légions casernées en Belgique et des corps de troupes belges servant à l'étranger. Après ces notions générales, il nous promène à travers le pays de Liège, la vallée de la Meuse, le Condroz, la vallée de la Lesse, le Luxembourg, le pays d'Arion et de Trèves, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Eiffel, en nous décrivant les trouvailles d'antiquités romaines faites dans chacune de ces contrées. En exposant les résultats de telle ou telle fouille, l'érudite professeur est entraîné dans des considérations générales du plus haut intérêt. Tels sont ses entretiens sur le rôle de la cavalerie dans la conquête de l'Ardenne ; sur le régime économique de la vaste forêt ardennaise appartenant toute entière au domaine fiscal sous les rois francs comme sous les Romains ; sur les trésors de monnaies et les précieuses indications qu'ils apportent à l'histoire des invasions des Barbares ; sur les caractères généraux des villas et des fortifications romaines ; sur les divinités indigènes introduites dans la mythologie romaine et sur leur survivance dans les superstitions des chrétiens du moyen âge ; sur la splendeur de l'art romain en Trévirie ; sur l'antique économie rurale de l'Eiffel ; sur les causes de la chute du pouvoir romain ; et enfin sur la constitution de la frontière linguistique entre les pays germaniques et wallons.

Tous ces différents points sont exposés avec la vaste érudition et le solide bon sens qui distinguent M. D. Nous aurions toutefois voulu, dans ce beau travail, un plan plus systématique : la lecture en aurait été, nous semble-t-il, plus aisée. L'ordre adopté par M. D. convenait admirablement dans une conférence, mais dans le travail écrit, il a parfois fait disperser à des endroits fort éloignés des idées qu'il eût fallu grouper ou a obligé l'auteur à se répéter quelquefois. Néanmoins, nous pensons que l'ouvrage de M. D. est une des meilleures œuvres de l'historiographie liégeoise, que doivent lire tous les Wallons soucieux de connaître leurs origines. Nous en félicitons chaleureusement l'auteur, ainsi que l'Institut archéologique, qui a pu en obtenir la publication et s'est fort à propos souvenu, en accueillant des travaux comme celui de M. D., que Liège est la capitale de la Wallonie et que rien de ce qui est Wallon ne doit lui être étranger.

Ajoutons que ce fascicule est édité d'une façon superbe, orné de huit belles planches et d'une carte statistique de l'Ardenne belgo-romaine.

3. TH. GOBERT, *La loterie à Liège dans les siècles passés* (pp. 251 à 291). — C'est une histoire à vol d'oiseau de la loterie à Liège dans l'ancien temps. Après avoir rappelé que la loterie eut beaucoup de succès chez les Hébreux, les Egyptiens, les Romains, puis à la fin du moyen-âge chez les Italiens et les Français, M. Gobert nous apprend qu'elle fut introduite pour la première fois en Belgique, à Bruges, en 1445. Elle fut connue à Liège vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle et son usage resta longtemps limité à des jeux forains connus sous le nom de *blancs et noirs*. Les pouvoirs publics qui, dès le xiii<sup>e</sup> siècle, avaient pris des mesures contre les *tremelleurs* n'étaient



guère bien disposés pour les loteries ou *riffages*. Aussi les deux grandes loteries organisées au XVI<sup>e</sup> siècle, l'une par les Frères Lollards en Volière, l'autre par le Conseil de la Cité échouèrent-elles lamentablement, et on ne les renouvela pas avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. A ce moment, la fièvre du jeu était générale en Europe. Pourtant la grande loterie de 300.000 écus organisée en 1717 par le Conseil de la Cité ne donna pas non plus de brillants résultats. Mais les petites loteries vulgairement appelées *raffes* et les loteries étrangères pullulèrent si bien qu'il fallut bientôt les interdire complètement. Le prince n'autorisa plus que la seule loterie des Etats qui fut elle-même supprimée en 1784. La révolution française les ramena pour quelque temps, mais à partir de 1797, on ne toléra plus que la Loterie nationale de l'Etat, appelée sous l'empire Loterie impériale et sous le régime hollandais Loterie de Belgique. La révolution de 1830 supprima radicalement les loteries comme établissant un impôt immoral et onéreux pour le peuple. Comme on le voit, le travail de M. G. est plutôt une causerie qui se contente d'effleurer un sujet où il y aurait beaucoup à glaner pour l'économiste et le folkloriste. Nous serions heureux de voir l'auteur approfondir ses recherches et donner à cette intéressante question les développements dont elle est digne.

E. Fairon.

**Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.** — *Annales*, tome VIII, 1<sup>re</sup> livraison.

1. H. NIMAL, *L'Eglise de Villers*. — Le B. H. NIMAL s'efforce, dans ce travail, de démontrer par des arguments historiques que M. DE PRELLE DE LA NIEPPE et M. SCHUERMANS font erreur en prétendant que l'Est de l'église a été commencé par saint Bernard lui-même et achevé avant 1200, et que le Nord a été construit avant 1300. Il joint à sa démonstration la reproduction d'un manuscrit inédit formant un recueil des épitaphes de l'abbaye de Villers. Dans une courte riposte, M. SCHUERMANS maintient la vérité de sa thèse.

2. E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Les sceaux et les armoiries de la ville et du chapitre de Nivelles*. — La ville de Nivelles n'a pas possédé de sceaux qui lui fût propre avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle; elle se servit jusqu'à cette époque du sceau de l'abbesse ou du chapitre de la ville. Les Nivellois, révoltés en 1263 contre l'autorité de l'abbesse, se donnèrent bien un sceau particulier, mais ils durent le briser aussitôt que leur tentative d'insurrection eût été réprimée. Quant aux sceaux du chapitre, on en connaît trois différents: le plus ancien du XII<sup>e</sup> siècle, de forme oblongue, représente Sainte-Gertrude tenant un livre de la main droite et un rameau de la main gauche; un autre représente la façade de l'église Sainte-Gertrude; enfin, il y a le « sceau aux causes », petit sceau rond où est figuré un personnage assis sous un dais.

E. Fairon.

**Cercle hutois des sciences et beaux-arts.** — *Annales*, t. XIV, 3<sup>e</sup> livraison.

1. *Poésies*, par le comte d'ARSCROT.

2. A) *Dévastations commises par les troupes étrangères au quartier de*

*Moha, en 1568.* b) *Ordonnance du prince-évêque Gérard de Groesbeeck, relative au commerce et au transport des grains*, du 31 août 1566. — Deux actes intéressants pour l'histoire du pays de Huy, publiés par le D<sup>r</sup> F. THON, qui les a extraits des registres scabinaux de l'ancienne cour de Wanze.

3. *Un meurtre à Vinalmont en 1547*. Enquête faite par les échevins de la cour de Wanze au sujet du meurtre commis sur un Masset de Vinalmont, ancêtre des Vinalmont de Jalhay, qui ont joué un rôle important dans cette localité. Acte publié par le D<sup>r</sup> F. THON.

4. *La Cour byzantine*. Conférence faite par H. Grégoire.

D. Brouwers.

#### REVUES ET JOURNAUX :

**Tartarin... expression wallonne!** — On lit, sous ce titre, dans la *Ligue artistique* du 3 décembre 1904, l'articlelet suivant, signé WILLEM DELSAUX :

« Le Midi va pleurer — ce n'est pas lui qui a inventé Tartarin et c'est encore moins Daudet. Ce sont les Dinantais ou mieux, c'est leur chantre Jehan d'Outremeuse, qui, le premier, a employé le sonore vocable dans le récit qu'il fait de la lutte homérique des gens de Ciney contre les « Copères », le 4 mai 1328.

Oyez plutôt : « Chez de Dynant en ametet chez de Cynee qui s'en » voient excusseir; mains chu ne les valut riens, car les Dyonantois sont » armeis et vinrent devant Cynee, le quart jour de may, mains chez de » Cynee sont fours issus, si que Tartarins, droit à soleal levant, et corurent » sus les Dyonantois; là oit estour mult fort où ilh oit des morts et des » navreis à planteit. »

Voici la traduction : « Ceux de Dinant en accusèrent (du pillage fait par le bailli du Condroz et 30 lances) ceux de Ciney qui nièrent, mais cela ne servit à rien, car les Dinantais s'armèrent et vinrent devant Ciney le quatrième jour de mai, mais ceux de Ciney sortirent hors les murs, tels que des Tartarins, juste au soleil levant et coururent sus aux Dinantais : ce fut là un grand combat où il y eut des morts et des blessés en quantité. » (JEAN D'OUTREMEUSE, Manuscrit n° 10456, fol. 262. Biblioth. de Bourgogne.)

Que va dire Tarascon ? »

Nous en sommes bien marri, mais Tarascon ne dira rien.

Le passage cité se trouve au troisième livre du *Myror des Histors*; il a été assez mal copié par M. Delsaux (dont nous corrigeons les erreurs de transcription) dans le manuscrit 10456, anc. fol. 262 recto (nouv. 251 r.) de la Bibliothèque royale, ou, plus probablement, emprunté au tome VI, page 418, de l'édition de la chronique, publiée par M. STANISLAS BORMANS.

Quant à *Tartarin*, il signifie tout bonnement « habitant de la Tartarie »; Jean d'Outremeuse parle des Tartares à une foule d'endroits (V. édition citée, table analytique des matières, p. 482); dans notre passage, si que *Tartarins* veut dire comme des Tartares, comme des sauvages. Le héros de Daudet n'a rien à voir dans l'affaire.

Dormons tranquilles : le Midi ne bougera pas !

Oscar Grajean.

**Pour la Langue française** (*L'Express*, 4-1-05). — A propos du Congrès international pour la culture et l'expansion de la Langue française, qui se tiendra à Liège à l'occasion de l'Exposition, BERTHOLET, écrit :

« La lutte pour la vie existe entre les langues comme entre les hommes. Dans tous les pays polyglotes, on voit les langues se disputer la prééminence et l'hégémonie. Le réveil des nationalités a même amené la revivance artistique des patois, et de tous côtés, il est reconnu que l'oppression linguistique, l'une des plus sensibles pour un peuple, amène naturellement les mêmes effets révolutionnaires que l'oppression matérielle.

» Nous voyons cependant très bien en Belgique, à cet égard, que les lois et les décrets ne servent pas plus à enrayer l'expansion d'une langue qu'à assurer celle d'une autre. Tout au plus, la politique peut-elle donner à un mode d'expression une apparence d'autorité que peuvent démentir les effets de besoins incoercibles. En pareille matière, le plus sage et le plus sûr serait de laisser faire le temps.

» Quoi qu'il en soit, les langues se défendent très bien contre la concurrence, par une production littéraire plus ardente, et elles savent aider à leur expansion dans l'enseignement à tous les degrés. Elles assurent déjà le maintien de leurs positions par l'étude de leur passé et la démonstration de leur valeur civilisatrice. Elles témoignent en tout cas de leur vitalité par l'attention avec laquelle elles se défendent contre la contamination et l'invasion, et elles y arrivent par un retour sur elles-mêmes, qui leur donne une meilleure conscience de leurs caractères propres.

» L'étude de la philologie et de l'histoire de la langue, la démonstration de sa valeur civilisatrice dans le passé et le présent, enfin l'enseignement par l'école et l'exaltation des productions littéraires, voilà en résumé, le programme qui s'imposait aux initiateurs d'un mouvement international pour la culture et l'expansion de la langue française, dont l'expression est la célèbre *Alliance française*, qui compte actuellement, dans le monde entier, un ensemble d'environ 200,000 adhérents.

» Internationale et même intermondiale, puisqu'elle a des sections puissantes aux Etats-Unis, l'*Alliance française* est par le fait dégagée de toute politique de partis et de peuples. Son idéal n'a rien de patriotiquement français, puisqu'elle recrute à l'étranger ses adhérents chez les nationaux de tout ordre.

» Que néanmoins elle serve à assurer la pénétration des éléments de civilisation qu'entraîne avec elle l'une des langues mondiales, rien de plus salutaire au progrès général.

» Chose curieuse, cette Association n'a jusqu'à présent aucun groupement en Belgique. Nous n'aurons rien perdu pour attendre si, comme on peut le penser et l'espérer, l'organisation d'un Congrès pour l'expansion de la langue française stimule à cet égard la conscience publique.

... « Grâce au concours de personnalités éminentes, ce Congrès apparaît comme vraiment digne de son noble but.

» Tout intellectuel et théorique qu'il soit, dégagé de préoccupations matérielles et actuelles, il est de ceux qui, néanmoins, auront une répercussion certaine et prolongée sur l'esprit public. »

**A la gloire del tarte !** — Un confrère, au souvenir des grandes duccées, chante, en un enthousiaste couplet, la tarte de l'Entre-Sambre-et-Meuse :

« Dans le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse, on fait de la tarte pour toutes les cérémonies : aux banquets obligatoires, baptêmes, communions, mariages, fêtes de leurs genres et à toutes intentions. Car les Wallons de ce beau coin sont des fêtards comme il y en a peu, qui ne laissent passer aucune occasion de mettre du soleil dans leur vie. Et la tarte sur la table est un beau soleil !

» Cette façon de vivre, le bon air aidant, les rend joviaux, accorts, sincères. Seuls, les mauvais estomacs sont maussades et voient tout en noir. On peut donc physiologiquement affirmer que le goût de la bonne tarte et que l'abondance de tartes chez un peuple sont l'expression de ses sentiments généreux et de sa bonne situation physique. On peut rire à son aise de cette gaie déduction ; mais, en regardant à côté de soi on verra qu'elle n'a rien de paradoxal.

» Couvin est loin de venir à la queue des endroits où l'on adore la tarte.

» Il existait anciennement en cette ville des fours où chacun portait ses tartes à cuire moyennant cinq centimes par tarte. Aujourd'hui, ces fours appartiennent à des particuliers, boulangers de profession.

» A partir du jeudi qui précède la fête, ces fours cuisent des tartes nuit et jour. C'est, dans le quartier de la Falaise, un caquetage de femmes et un encombrement de claies indescriptibles !

» Les tartes se reconnaissent au moyen de petits bâtonnets placés soit au milieu, soit au bord de la tarte, soit d'une autre façon. C'est la classique *broquette*. Au moment où l'on défourne, on n'entend plus que des cris bizarres pour les non initiés : *Broquette sus l'dévant ! Broquette sus l'costé ! Broquette au mitan !* Et les tartes passent de mains en mains sur les claies, faisant parfois demi-tour sur le sol, dans l'empressement, et y laissant des traces dont se pourlécheaient les bambins accroupis !... »

## Faits divers.

**Un lauréat.** — Au cours d'une récente session, la Libre Académie de Belgique a décerné son prix annuel, ou prix Picard, à un jeune écrivain wallon de très grand talent, M. Edmond Giesener, pour le roman de haut intérêt qu'il vient de publier : *Le Cœur de François Remy*.

Tous ceux qui lisent applaudiront à cette excellente décision. Par une juste consécration, elle récompense de son long et talentueux effort l'auteur d'une œuvre singulièrement riche, forte et sincère, qui comptera parmi les productions les plus accomplies de notre jeune littérature.

On sait que M. Edmond Giesener a passé sa prime jeunesse à Liège. Il a gardé à notre ville et au pays wallon un culte fervent qui se traduit



dans son livre par un sentiment filial d'une rare fraîcheur. Les nombreux amis qu'il a laissés chez nous se réjouissent de l'honneur si dignement mérité qui lui est décerné. Il met en lumière, aux yeux du grand public, le nom d'un artiste probe dont le labeur nous promet d'opulentes réalisations qui feront notre orgueil et notre joie.

**La journée Sainte-Beuve à Liège.** — Les cérémonies qui ont eu lieu en France et à Lausanne à l'occasion du centenaire de Sainte-Beuve ont eu un légitime écho à Liège où le célèbre critique en 1848-49, avait professé à l'Université. M. Gustave Lanson, un éminent professeur parisien conféra, sur Sainte-Beuve; on alla en critique apposer une plaque commémorative sur la maison qu'il avait habitée, et, le soir, en un banquet présidé par le Recteur de l'Université, on dédia à sa mémoire de très nobles paroles.

On reparlera ici du passage de Sainte-Beuve à Liège. Pour le moment, il suffira de dire que la cérémonie liégeoise fut très digne de son but et vraiment réussie.

**Sur le commerce des imprimés en Belgique.** — Le tableau général du commerce fournit d'intéressantes statistiques sur l'activité intellectuelle de la Belgique. Mais il n'en est pas de plus suggestive que celle des importations et exportations en livres, brochures, journaux, revues et autres périodiques. Voici, pour 1903, quelques chiffres officiels, qui accusent en général sur 1902 une augmentation de 15 à 25 %.

#### Importation en Belgique

France,	3.328.408 kilog.	valant	10.817.933 fr.
Allemagne,	625.050 kilog.	>	2.284.400 fr.
Pays-Bas,	209.376 kilog.	>	1.071.171 fr.
Angleterre,	110.376 kilog.	>	500.186 fr.

#### Exportation de Belgique

France,	827.293 kilog.	valant	4.256.312 fr.
Allemagne,	428.944 kilog.	>	2.286.629 fr.
Angleterre,	152.880 kilog.	>	1.042.072 fr.
Pays-Bas,	101.247 kilog.	>	742.284 fr.

On voit que l'intercommunication intellectuelle de la Belgique et de la France est supérieure à toute autre, et que, notamment, nos communications avec les Pays-Bas sont infiniment moins sensibles. Néanmoins, les Flamingants ne cessent d'affirmer que la Belgique est en majorité flamande.

Qu'ils aient ou non raison, il est clair que la prépondérance des relations intellectuelles de la Belgique avec la France est en raison, non seulement de l'excellence de la civilisation française aux yeux de nos compatriotes de toute langue, mais aussi de la valeur de l'intellectualité et de la langue françaises pour la propagation de la civilisation générale — même en pays flamand.



## Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne



ORTILÈGES et maléfices sont attribués par le peuple à l'action plus ou moins occulte des sorciers, des magiciens et des sorcières. Toutes les « males gens » sont expertes en magie malfaisante, mais les sorcières sont maléficiantes par nature.

Les sorciers et magiciens causent plutôt des « magies » que des « maux », des désagréments et des mésaventures que des maladies. Ils sont ordinairement peu dangereux, mais ils peuvent, dans certaines circonstances, causer des sortilèges, des charmes, des apparitions. C'est à quoi l'on s'expose, par exemple, quand on les contrarie, on les froisse, on les insulte. Il est rare qu'on les accuse d'être la cause de maladies, épidémies ou épizooties.

Quant aux sorcières, nous n'avons plus à insister sur leur caractère foncièrement méchant : le peuple est sur ce point absolument affirmatif (1). Elles ne font rien que de néfaste, et leur puissance est illimitée. Il suffit, dit-on, « d'avoir l'air » de se défler d'elles; de les mal accueillir; de laisser supposer qu'on ne les aime pas; ou simplement d'éviter, d'oublier de leur être agréable, pour être immédiatement l'objet de leurs maléfices. Plus elles avancent en âge, et plus elles deviennent dangereuses et malfaisantes : les pauvresses les plus âgées et les plus laides sont celles à qui l'on ne doit jamais refuser l'aumône.

Ce n'est pas seulement par vengeance que les sorcières font le mal, mais souvent par plaisir. Causer du mal, faire du tort, maléficier, c'est leur fonction. Comme cette fonction a quelque chose d'automatique, il arrive qu'elles oublient avoir causé tel ou tel

(1) Sur la méchanceté des sorcières, voy. ci-dessus, t. VI (1898), 82.

maléfice : c'est ce qu'on voit quand on veut les obliger « à défaire ce qu'elles ont fait, » à déjouer leur propre magie : elles nient alors avec un tel accent de vérité qu'on serait tenté de les absoudre, si l'on n'était parfaitement sûr du fondement de l'accusation. Or, on est toujours sûr!...

La croyance aux maléfices est extrêmement répandue. On la retrouve en quelque sorte dans toutes les classes de la société, comme embusquée au nœud des conjonctures mystérieuses. Chez bien des personnes qui se prétendent affranchies de la superstition, on constate la conviction que, par des moyens occultes, on peut éviter certaines espèces de maladies, particulièrement les affections consomptives chez les enfants ; chez d'autres, on observe l'estime plus ou moins avouée des porte-bonheur et des amulettes ; ailleurs encore, règne la conviction inébranlable que certaines affections qui résistent aux efforts de la Faculté, peuvent être guéries par des moyens magiques ou par l'intervention d'un sorcier, d'un « spirite, » etc. Il arrive assez fréquemment que votre interlocuteur, haussant tout d'abord les épaules au sujet des maléfices, affirmant du reste qu'il ne croit à rien, en arrive néanmoins, dans la suite de la conversation, à citer des cas mystérieux, de nature à prouver, selon lui, l'existence, chez certaines personnes, d'une force occulte capable de causer des maladies ou de guérir les malades.

L'examen des diverses manifestations d'une foi plus ou moins consciente et plus ou moins déréglée en la magie et les pouvoirs occultes, conduirait à explorer presque tous les domaines de la superstition. Car, en pareilles matières, tout se lie, des transitions insensibles unissant les ordres d'idées théoriquement les plus éloignés.

Dans un mémoire sur la sorcellerie propre, il ne peut cependant s'agir que de faits réellement attribués à l'action des sorciers ou des sorcières. Telles sont les limites où l'on s'efforcera de rester ici.

Quant au fond, on écartera, de propos délibéré, toute discussion qui n'est pas purement objective. Parmi les savants qui s'intéressent à la magie et à la sorcellerie, d'aucuns prétendent que certains sortilèges ou maléfices sont réellement dus à une action occulte, s'exerçant à la faveur de ce qu'ils appellent « les forces inconnues. » D'autres les attribuent, soit à une force ecténique propre au prétendu sorcier, soit à un automatisme psychologique ou pathologique du sujet. D'autres enfin, les savants catholiques, disent que certains cas, définis dans les canons de l'Église, sont seulement susceptibles d'une interprétation religieuse.

Dans les articles qui vont suivre, on a classé les faits et on les a expliqués suivant l'opinion que le peuple lui-même affirme. Le lecteur

est donc libre de tirer, pour ce qui le concerne, telles conclusions qu'il jugera convenir.

Nous examinerons successivement la prophylaxie générale du maléfice, ensuite ses formes et ses résultats, et enfin sa thérapeutique traditionnelle.

## I

## Prophylaxie.

Certaines circonstances sont défavorables à l'ensorcellement, ou sont de nature à l'empêcher. D'autres ont l'effet contraire et favorisent la réalisation du maléfice. Enfin, on cite un grand nombre de moyens prophylactiques propres à entraver la volonté de la sorcière ou à protéger contre elle les personnes de bonne foi.

## 1. — Immunités et prédispositions.

Tout homme qui a la conscience pure n'a rien à craindre des sorcières. Le meilleur moyen de résister à leur magie est donc de se mettre en état de grâce, c'est-à-dire de puissance réactionnelle, par la communion. Tant qu'on reste en pareil état, on est immunisé ; mais un péché mortel vous remet en danger.

Tout homme qui a prêté serment (comme témoin au tribunal) est « fort contre les sorcières, » tant qu'il n'a pas commis de péché. Elles sont également sans pouvoir sur les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions (1).

L'assurance, la fermeté, la loyauté, sont également des sauvegardes. « Quand on est bien franc, on n'a rien à craindre des sorcières. » (2) « L'honnête homme n'a nulle peur à avoir » (Liège).

La science, l'instruction immunisent. « Personne n'a de pouvoir sur les gens qui sont instruits assez » (3). Pour beaucoup de paysans, certaines personnes du village, l'instituteur, le notaire, l'avocat sont à l'abri des *macrales* : ils tirent des livres un pouvoir qui écarte les esprits malins. C'est pour cela, dit le peuple, que ces gens disent ne pas croire aux sorcières. Quant au curé, le mystère qui s'attache à ses fonctions contribue à lui faire attribuer une puissance magique, à laquelle on recourt, à l'occasion, en vue de réagir contre l'action des sorcières.

(1) Linoé-Sprimont. Communication de M. Henri SIMON.

(2) Nivelles (Brabant). Communic. de M. Georges WILLAME.

(3) Henri SIMON, *Le Neûre pays*, acte I, sc. 14.